

Réunion du Comité départemental des retraités et personnes âgées

Jeudi 15 mars 2007

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Adjoint au maire de Livry-Gargan

14 III 07

Mesdames, Messieurs,

La mise en révision du schéma départemental en faveur de la population âgée a été lancée lors des premières Assises de la gérontologie qui se sont tenues à la Bourse du travail de Bobigny le 27 avril 2006, en présence de nombreux représentants du CODERPA, de personnes âgées, d'élus, de représentants d'associations et de professionnels du secteur.

Cette journée a été trop courte, au regard des enjeux et de la qualité des échanges, mais elle a joué son rôle « d'accélérateur » de la réflexion engagée pour l'élaboration du nouveau schéma. Les acteurs concernés par les grands enjeux liés à l'allongement de l'espérance de vie ont partagé la volonté commune de poursuivre la réflexion initiée lors du premier schéma que j'avais eu l'honneur de présenter et de faire adopter par le Conseil général le 19 décembre 2000.

En conclusion des Assises, il y a un peu moins d'un an, j'avais indiqué la feuille de route, en insistant sur les responsabilités de chacun. J'avais notamment appelé de mes vœux une implication financière de l'Etat dans nos charges relatives à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) au moins comparable pour la Seine-Saint-Denis à la moyenne nationale, ainsi que dans le financement des coordinations gérontologiques. J'avais aussi souligné la nécessité d'un plan de rattrapage en matière d'équipements médico-sociaux pour notre département, un effort d'accompagnement pour favoriser la formation professionnelle pour l'aide à domicile, un travail sur le décloisonnement entre le médico-social et le sanitaire, un développement d'une approche plus préventive, la nécessité de mieux appréhender également les phénomènes de maltraitance...

La rédaction de notre nouveau schéma est ainsi l'occasion de revisiter l'ensemble des problématiques identifiées dans le premier, dans un cadre réglementaire intégrant les politiques sectorielles conduites par l'Etat, le Conseil général et les autres collectivités territoriales.

Elle s'inscrit dans un contexte d'évolutions législatives et réglementaires importantes dans le secteur gérontologique du fait de la mise en œuvre de l'APA à domicile et en établissement à compter du 1^{er} janvier 2002, de la réforme de tarification des établissements et de la mise en place des conventions tripartites, de la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et de celle du 13 août 2004 qui fait du département le chef de file en matière d'action sociale.

Notre prochain schéma devra prendre en compte les enjeux nouveaux liés à la poursuite de l'augmentation de l'espérance de vie et du nombre de personnes âgées dans les années à venir, avec en corollaire le développement de pathologies neurodégénératives.

Les évolutions sociales et sociétales liées à la longévité et au vieillissement de la population ont induit des besoins nouveaux en terme de prise en charge sociale, médico-sociale et sanitaire et ont fait émerger aussi d'autres questions, telles que l'allongement de la durée de la vie professionnelle, l'augmentation de la part des non actifs dans la société, la précarisation économique d'une partie de nos aînés.

Ces questions rendent indispensable un approfondissement de notre réflexion sur les contenus et les objectifs des politiques publiques en direction des personnes âgées, telles qu'elles ont déjà été abordées dans notre premier schéma. Il s'agira de construire des réponses quantitatives bien sûr, mais également qualitatives pour que chaque personne âgée dispose réellement de son libre choix de vie.

La démarche méthodologique retenue repose sur un bilan du précédent schéma et un état des lieux, partagés ensuite dans le cadre d'une consultation des acteurs et partenaires, afin d'élaborer des propositions d'actions qui soient les plus pertinentes possibles pour les années à venir. La démarche participative qui a prévalu lors de l'élaboration du premier schéma, reste bien sûr toujours d'actualité. C'est d'ailleurs une constante de notre démarche dans la mise en œuvre quotidienne des actions et prestations départementales. J'en veux pour preuve la contribution des partenaires à la mise en œuvre de la convention d'objectifs sur la structuration, l'amélioration et le développement des services d'aide à la personne passée avec l'Etat et la CNSA.

Le droit de la personne à exercer sa citoyenneté, la prise en considération de son parcours et de ses choix de vie, la nécessité d'adapter la réponse à des besoins évolutifs de prise en charge, sont des conceptions désormais largement partagées qui ont été réaffirmées au cours des initiatives publiques menées en 2006.

Je souhaite que l'élaboration du prochain schéma se réalise dans la continuité du travail entrepris ces dernières années par les services départementaux, avec le concours de nos partenaires en prenant appui sur les acquis. J'ai insisté pour que la réflexion soit guidée par le souci de l'opérationnalité, afin que les propositions qui seront faites soient assises sur la volonté de répondre concrètement aux difficultés que rencontrent les personnes âgées et leurs familles.

L'opérationnalité recherchée consiste aussi à rendre visibles et lisibles l'action publique départementale et les responsabilités de chacune des institutions concernées par le service à rendre à la population, en s'attachant par une meilleure coordination institutionnelle à améliorer la qualité du service rendu.

L'enjeu sera également de faire valoir, en lien avec les services de l'Etat, des perspectives de planification des établissements et services médico-sociaux dans le cadre du PRIAC pour les années à venir, prenant en compte la nécessité -je le répète- d'un rattrapage pour la Seine-Saint-Denis.

La démarche engagée se déroulera en deux étapes : un bilan du schéma précédent accompagné d'un état des lieux de l'existant et une réflexion partagée avec les acteurs du département qui seront sollicités pour participer à la réflexion sous des formes diversifiées (contribution écrite, participation à des instances ou groupes de travail). Le bilan et l'état des lieux, qui seront quantitatifs et qualitatifs, seront réalisés de manière concomitante.

Des groupes de travail seront constitués sur des thèmes transversaux croisant les pratiques et les regards pour permettre une approche de la personne dans son parcours de vie et non par « prestations ou lieux de vie » pour éviter de figer la personne, de cloisonner les acteurs et de

masquer les dysfonctionnements éventuels dans les articulations, entre le domicile et les établissements, par exemple. Ces groupes seront réunis lors des temps forts de l'élaboration du schéma notamment dans la phase du bilan et dans celle de l'élaboration des axes de travail.

La conduite du projet se fera à travers la mise en place de différentes instances décisionnelles, organisationnelles et de concertation des acteurs :

Un comité de pilotage, interne au Conseil général, placé sous la responsabilité du directeur général adjoint en charge du secteur, assurera la coordination globale des travaux, permettant leur élaboration dans le cadre des orientations définies par les élus.

Une équipe projet, composée de la direction de la population âgée et des personnes handicapées, de cadres du service de la population âgée, sera chargée du pilotage technique et de la mise en oeuvre opérationnelle du projet.

Un consultant, retenu dans le cadre d'une procédure de marché public, accompagnera la phase de consultation et de finalisation du schéma.

Je serai évidemment attentif au bon déroulement de ces travaux et présent autant que de besoin, lors des temps forts de l'élaboration du schéma.

Je souhaite aussi m'appuyer naturellement sur le CODERPA qui suivra régulièrement l'avancement des travaux et sera saisi des questions relatives à la mise en oeuvre de la démarche, lors de chacune de ses réunions trimestrielles.

Des groupes de travail permettront enfin d'associer à la réflexion les associations, les professionnels, les institutions et les usagers, ceux présents lors des Assises par exemple.

Conformément à la loi, je présenterai à l'Assemblée départementale une proposition de schéma intégrant les éléments résultant de la concertation avec le représentant de l'Etat, en ce qui concerne notamment les orientations en matière d'établissements et services et après avis du Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS).

S'agissant du calendrier, j'ai demandé que l'on réalise ce travail dans des délais courts, en s'attachant à l'essentiel et en ayant toujours à l'esprit la volonté de répondre aux besoins concrets des personnes.

La première phase d'état des lieux et de bilan de l'action départementale et du schéma est actuellement en cours au sein du service de la population âgée. Elle doit s'achever au mois de mai ou au mois de juin prochain.

La seconde phase de consultation des acteurs et l'élaboration proprement dite du schéma se déroulera entre juin et décembre 2007.

J'ai en effet fixé pour objectif l'adoption du schéma par l'Assemblée départementale au tout début de l'année 2008.